

Conseil d'établissement

Écollectif : 510 rue de l'Union, Sherbrooke
(Québec) J1N 2X3

Tél. : 819 822-5672 **Télé.** : 819 822-5231

Courriel : Ecollectif@cssrs.gouv.qc.ca

Rencontre du conseil d'établissement

Compte-rendu - PROJET

Date :	Le 29 octobre 2025
Heure :	De 17 h 30 à 19 h 55
Lieu :	Écollectif, classe d'Emmanuelle et Microsoft Teams au besoin

Membres présents	Autres participants	Légende
Yasmine Charara, parent, présidente du CÉ et substitut représentante au comité de parent du CSSRS Laura Lefebvre, parent, vice-présidente du CÉ et représentante au comité de parent du CSSRS Judith Lachance, parent, substitut représentante au comité de parent du CSSRS Catherine Couture, parent, substitut représentante au comité de parent du CSSRS Chantal Bégin, enseignante Mélanie Bell, enseignante Christine Lacroix, enseignante Marie-Ève Brassard, technicienne du service de garde	Louis-Charles Talbot, directeur Karine Couture, directrice-adjointe Olivier Tessier (représentant du CA de la CÉAÉ) Léa Mead (représentante des délégués)	 ADOPTION  APPROBATION  CONSULTATION  INFORMATION
Membres absents		

Sujets (* Les éléments en gras sont statutaires.)					Horaire	Temps alloué
1	Ouverture				17 h 30	15 min
1,1	Prise de présence et vérification du quorum (art. 61 et 62)		x			

1,2	Adoption de l'ordre du jour	x					
1,3	Adoption du procès-verbal (1er octobre 2025)	x					
1,4	Suivis aux procès-verbaux					x	
1,5	Question du public/correspondance					x	
Notes		Point de suivi et décisions				Proposé par :	Supporté par :
1,1	Conformément à l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, le quorum aux séances du conseil d'établissement correspond à la majorité des membres en poste, dont au moins la moitié des représentants des parents. Le quorum est constaté.	S/O				N/A	N/A
1,2	Karine Couture propose l'ajout du point 8.1 – Demande de sortie de fin d'année, classe d'Emmanuelle, à Québec. Laura Lefebvre propose l'ajout du point 7.3 – Campagne de financement Leucan. Judith Lachance propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. La proposition est appuyée par Laura Lefebvre.	Ajout du point 8.1 Demande de sortie de fin d'année Classe Emanuelle à Québec. Ajout du point 7.3 Campagne de financement Leucan.				Judith Lachance	Laura Lefebvre
1,3	Karine propose de reporter l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 1er octobre à la séance du 10 décembre 2025, afin de laisser le temps aux membres d'en prendre connaissance. Tous les membres du CÉ sont en accord.	Le procès-verbal du 1er octobre 2025 sera adopté lors de la rencontre du 10 décembre 2025.				N/A	N/A
1,4	<u>Transport - Voiture 10 ans et moins</u> Direction interrogée par rapport à la règle limitant les parents effectuant des transports d'élève à n'utiliser que des voitures de 10 ans et moins. La direction comprend l'enjeu et assoupli la règle en autorisant l'utilisation des voitures de 12 ans et moins lors des transports tout en soulignant que peu importe l'année du véhicule, il doit être entretenu adéquatement et maintenu en ordre. La	<u>Suivi : Transport - voiture 10 ans et moins</u> La direction assoupli la règle et permet dorénavant aux parents d'utiliser une voiture de 12 ans et moins pour transporter des				N/A	N/A

	direction en profite pour rappeler que chaque parent est invité à signaler à l'équipe école s'il a un doute quant à l'aspect sécuritaire qu'une autre voiture puisse représenter. Des vérifications seront menées si nécessaire. L'objectif de la règle étant d'assurer la sécurité de nos enfants tout en leur permettant le plus de sorties éducatives possibles. La direction a consulté le secrétaire du centre de service à ce sujet lors de la rencontre du 20 octobre dernier. La règle se limitera donc aux véhicules de plus de 12 ans et potentiellement 14 ans. <u>Sorties éducatives</u> Identifier toutes les nouvelles sorties qui s'ajoutent au calendrier de sortie et les présenter au conseil pour approbation. Discussion reportée au point 8.2 <u>Achat du matériel scolaire par les enseignants</u> Que la direction explore des solutions possibles avec le CSS pour accroître la flexibilité dans l'achat de matériel financé par les parents. La direction reconnaît la complexité du processus et admet que le défi est d'autant plus important lorsqu'on considère la réalité particulière de notre école. La pédagogie du projet nécessitant une plus large flexibilité. Le CSS a été contacté et pour le moment, aucun changement ni exception n'est prévu. Le CSS a des ententes avec certains fournisseurs et ceux-ci sont à prioriser lorsque c'est possible.	élèves. *Elle doit confirmer si la nouvelle limite est de 12 ans ou 14 ans. La direction s'engage à communiquer avec les parents au sujet de l'assouplissement de la règle pour les voitures de 12 ans et moins. <u>Décision : Achat du matériel scolaire</u> La direction poursuit l'analyse des différentes options pour l'achat du matériel scolaire. Pour le moment, le processus demeure inchangé.		
1,5	S/O	S/O	N/A	N/A
2	PALVI (Plan de lutte contre l'intimidation et la violence) (Art. 75.1, 75.3, 77, 83.1., 96.13) (fiche 6)	x		17 h 4525 min
Notes		Point de suivi et décisions	Proposé par :	Supporté par :

2	Karine présente la dernière mise à jour du PALVI. Le travail a été réalisé avec le comité PALVI sur lequel siège des enseignantes, un représentant des services de garde, la direction et un parent du CÉ. En tant que membres du conseil d'établissement, notre rôle est d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, proposé par la direction, et de procéder à son évaluation annuelle. Nous devons également veiller à ce que ce plan soit clairement communiqué aux parents et qu'il reflète les valeurs et les besoins de notre milieu. Il est aussi important de rappeler que les parents ont désormais des responsabilités accrues dans la mise en œuvre des règles de conduite de l'école. Le plan doit donc être présenté de manière accessible et mobilisante pour favoriser leur engagement. Une erreur est relevée à la page 15; elle sera corrigée avant la publication de la version finale. On interroge le peu de consultations/discussions qui a eu lieu dans le cadre du développement du PALVI. Le CÉ aimerait plus d'aller-retour entre le comité et lui pour ces rondes consultatives. On espère que les rondes de suivi qui auront désormais cours dans le cadre du CÉ remédiera à l'aspect collectif qui semble avoir été un peu occulté. Toutefois, le CÉ reconnaît l'ajout récent d'un parent sur le comité et le travail de collaboration entre la direction, les enseignantes membres du comité et les services de garde qui semble être une réussite. Les vidéos sur les règles de l'Écollectif, le code de vie ainsi que l'Éco-code réalisées par les membres du conseil des délégués (2024-2025) devraient être transmises aux parents afin de favoriser la discussion avec leurs enfants. L'autorisation préalable des parents des	La dernière version du PALVI est adoptée par le CÉ. <u>Suivi PALVI :</u> <u>Une erreur est relevée à la page 15; elle sera corrigée avant la publication de la version finale.</u> La direction devra confirmer si les parents d'élèves apparaissant dans les vidéos réalisées par le conseil des délégués ont donné leur autorisation. Ensuite, les vidéos seront transmis aux parents. Le suivi du Palvi sera fait de manière statutaire au CÉ. Cela permettra notamment à identifier les actions réalisées dans le cadre du PALVI.	Yasmine Charara	Marie-Ève Brassard
---	---	---	-----------------	--------------------

4	Les membres du conseils ont pris connaissance de l'acte d'établissement adopté le 25 Juin dernier. Karine souligne que l'acte d'établissement précédent faisait référence à l'adresse « 510 rue Union (bâtisse St-Josef) », alors que le plus récent fait plutôt mention du « 510 rue Union (bâtisse Union de l'école des Quatre-Vents) ». Certains membres rappellent qu'une demande avait été formulée auprès du CSSRS afin d'obtenir davantage d'espace pour les projets; cette demande ne s'est vu donner aucune suite. L'Écollectif utilise deux locaux qui ne sont pas mentionnés dans l'acte d'établissement. Le petit local multicolore est utilisé par les élèves de la classe d'Emmanuelle ou par Quatres-Vents pour des élèves de maternelle qui sont désorganisés. Karine explique que ce local n'est pas dans l'acte mais qu'il est utilisé par les deux écoles sur une base d'échange réciproque. Le petit local utilisé par le personnel est aussi exclus de l'acte d'établissement.	S/O					N/A	N/A	
5	Soirée d'information obligatoire			x				18 h 30	10 min
Notes		Point de suivi et décisions					Proposé par :	Supporté par :	

5	La procédure d'admission a été devancée pour les écoles à vocation particulière. La soirée d'information se tiendra le 11 novembre. Le CÉ souligne la qualité de l'invitation rédigée. Extrait : "Grâce à l'engagement et à la collaboration de son personnel, ainsi qu'à l'implication active des parents, l'Écollectif favorise le développement global et la réussite scolaire de chaque élève. L'école propose une approche pédagogique centrée sur l'enfant, où les apprentissages se construisent principalement par projets. L'élève y joue un rôle actif, accompagné par un personnel enseignant qui adopte une posture de guide et de facilitateur. Les projets intégrateurs, nourris par des expériences culturelles, sportives, écologiques et sociales, permettent aux élèves de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur plaisir d'apprendre." Les portes ouvertes auront lieu le 18 novembre. L'Équipe-école sollicite des parents pour les soutenir lors de cette journée. Le représentant du CA de la CÉAÉ en prend note. Le conseil d'administration de la CÉAÉ tiendra une rencontre extraordinaire le 3 novembre afin de discuter de la mise à jour du guide d'admission. Le guide d'admission complété avec portion du guide relative à la communauté sera soumis au conseil d'établissement pour approbation lors de la rencontre du 10 décembre.	Le guide d'admission complété avec portion du guide relative à la communauté sera soumis au conseil d'établissement pour approbation lors de la rencontre du 10 décembre.			N/A	N/A	
6	Activités parascolaires (art. 90, 92 et 93) (fiche 20 et 21)						
6,1	Soirée Monstre		x@			18 h 40	5 min
6,2	Bal de Noël		x@				

Notes		Point de suivi et décisions		Proposé par :	Supporté par :
6.1 et 6.2	Ce sont des activités qui ont été approuvées par les membres par courriel. Proposition d'entériner les décisions par Laura Lefebvre, supportée par Chantal Bégin.	S/O		Laura Lefebvre	Chantal Bégin
7	Activités de financement			18 h 45	10 min
7,1	Campagne de financement pour Noël	x			
7,2	Calendrier annuel des campagnes de financement	x			
7,3	Campagne Leucan	x@			
Notes		Point de suivi et décisions		Proposé par :	Supporté par :
7,1	Judith présente la campagne de financement de Noël. La campagne se déroulera via la Fabrique à projets du 10 novembre au 30 novembre environ. La livraison est prévue autour du 11 décembre. Les fonds amassés serviront notamment à : – améliorer les structures de jeux de la cour de l'Écollectif; – soutenir les comités « par et pour les élèves » (Écolo Actif, bibliothèque, etc.); – embellir les corridors; – organiser des sorties en lien avec les projets des élèves. La liste des fournisseurs est présentée au CÉ. L'approbation de la campagne est proposée par Laura Lefebvre et appuyée par Mélanie Bell. La proposition est adoptée.	S/O		Laura Lefebvre	Mélanie Bell

7,2	Par manque de temps le calendrier est uniquement présenté jusqu'en décembre. La campagne des petits pots étant la seule non approuvée d'ici décembre est approuvée. Le calendrirer sera révisé en détails à la rencontre du 10 décembre.	Le calendrirer sera révisé en détails à la rencontre du 10 décembre.			Yasmine Charara	Mélanie Bell
7,3	Campagne approuvée préalablement par courriel. Plusieurs membres expriment toutefois un certain inconfort quant au soutien par l'école de campagnes de financement à caractère personnel, compte tenu des ressources limitées de l'établissement et du risque de créer un précédent difficile à gérer si d'autres familles sollicitent un appui similaire pour des causes tout aussi légitimes, et d'entraîner une fatigue vis-à-vis la sollicitation.Tout en réitérant leur sensibilité à la cause soutenue, les membres conviennent de la pertinence de réfléchir à des balises pour encadrer, à l'avenir, ce type de demandes, de manière cohérente avec la mission de l'école et avec les autres activités de financement organisées pour l'ensemble des élèves. Le conseil entérine formellement la décision prise par courriel, sur proposition de Marie-Ève Brassard, appuyée par Chantal Bégin.	S/O			Marie-Ève Brassard	Chantal Bégin
8	Sorties éducatives (art. 87) (fiche 16)					
8,1	Sortie à Québec pour la classe d'Emmanuelle		x		18 h 55	5 min
8,2	Liste des nouvelles sorties de type 2 et 3.			x		
Notes		Point de suivi et décisions			Proposé par :	Supporté par :
8,1	Karine Couture présente les détails de l'activité de fin d'année pour les élèves de la classe d'Emmanuelle (sortie à Québec) - sortie de type 3	S/O			Yasmine Charara	Mélanie Bell
L'approbation est proposée par Yasmine						

	Charara et appuyée par Mélanie Bell. La proposition est adoptée.						
8,2	Le CÉ demande à obtenir la liste des nouvelles sorties de type 2 ajoutées au calendrier depuis les deux dernières rencontres. Les sorties de type 2 sont considérées comme « approuvées » par le CÉ, mais doivent tout de même être soumises à titre d'information. Karine se propose pour dresser la liste des nouvelles activités au calendrier et la présenter lors de la prochaine rencontre du CÉ.	Karine se propose pour dresser la liste des nouvelles activités au calendrier et la présenter en document de support à chaque rencontre.					
9	Nouvelles						
9,1	de la CÉAÉ			x	x		
9,2	des délégués (élèves)			x	x		
9,3	des enseignantes			x	x		
9,4	du service de garde			x	x		
9,5	de la direction			x	x		
9,6	du comité de parents du CSSRS			x	x		
9,7	de la présidence du CÉ			x	x		
Notes		Point de suivi et décisions	Proposé par :	Supporté par :			
9,1	Olivier Tessier (représentant du CA de la CÉAÉ) assiste à la rencontre et informe le CÉ qu'une rencontre extraordinaire aura lieu le 3 novembre prochain afin de mettre à jour le guide d'admission. La prochaine rencontre régulière de la CÉAÉ aura lieu le 24 novembre.	S/O	N/A	N/A			

9,2	Léa Mead (représentante des délégués) assiste à la rencontre et informe le CÉ que le conseil des délégués s'est réuni pour la première fois la semaine précédente. Tous les délégués étaient présents. Un problème concernant un jeu de ballon (King) a été soulevé pendant la rencontre; Christine Lacroix s'engage à réexpliquer les règles afin d'éviter les conflits. Pour l'année 2025-2026, l'école a alloué un budget de 200 \$ au conseil des délégués. La prochaine rencontre est prévue le 14 novembre. Yasmine rappelle que le CÉ doit consulter officiellement une fois par année les délégués sur une question qui pourrait les concerner. Chantal suggère de les impliquer dans le choix du nom pour le nouveau module et de leur demander d'établir une liste de règlements en se basant sur leurs observations pendant les premières semaines d'utilisation. Marie-Ève et/ou l'équipe école dresseront une liste des dangers et problématiques observés après quelques jours d'utilisation. La liste sera transmise au conseil des délégués afin qu'ils proposent des solutions. Un retour est attendu de l'équipe-école, de Marie-Ève et des délégués.	<u>Suivi</u> : Nom pour le module et liste des règlements assurant une utilisation sécuritaire proposés par le conseil des délégués. Liste des dangers et problématiques fournie par Marie-Ève et/ou l'équipe école au conseil des délégués.	N/A	N/A
9,3	Les élections scolaires sont terminées et Raphaël Côté Salazar a été élu Président. Les enseignantes soulignent le travail et les efforts des stagiaires. Les parents sont invités à contribuer lors de la journée portes ouvertes du 18 novembre.	S/O	N/A	N/A
9,4	S/O	S/O	N/A	N/A

9,5	La direction se concentre présentement sur la période d'admission à venir.	S/O	N/A	N/A
9,6	Laura a participé à la rencontre du comité de parents du 8 novembre. Le district E, dans lequel se trouve l'Écolleatif, est actuellement à la recherche d'un parent pour le représenter au conseil d'administration du CSSRS. Elle sollicite les substituts du CÉ afin que l'une d'elles assiste à la rencontre du 11 février 2026; Catherine agira comme remplaçante. Les prochaines rencontres du comité des parents auront lieu les 12 novembre et 3 décembre.	S/O	N/A	N/A
9,7	Projet de loi 94, actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale du Québec. Ce projet, porté par la ministre de l'Éducation Sonia LeBel, vise à renforcer la gouvernance scolaire et à affirmer les valeurs démocratiques et la laïcité dans les établissements d'enseignement. Le projet de loi a été examiné article par article par la Commission de la culture et de l'éducation, et plusieurs amendements ont été apportés à la suite des consultations, notamment celles de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Voici les points clés qui concernent directement les parents membres des conseils d'établissement : 1. Code d'éthique retiré : Initialement, le projet de loi proposait d'imposer un code d'éthique contraignant aux membres des conseils d'établissement, avec des sanctions possibles. Cette disposition (article 12) a été retirée après de nombreuses critiques. 2. Modifications maintenues : o L'article 71 de la Loi sur l'instruction publique a été modifié pour préciser que la conduite des membres doit être exempte de considérations religieuses et guidée	S/O	N/A	N/A

Notes		Point de suivi et décisions				Proposé par :	Supporté par :
13	La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 10 décembre 2025.	S/O				N/A	N/A
14	Levée de la séance	x				19 h 53	N/A
Notes		Point de suivi et décisions				Proposé par :	Supporté par :
14	La levée de la séance est proposée par Marie-Ève Brassard et appuyée par Judith Lachance.	S/O				Marie-Ève Brassard	Judith Lachance



Yasmine Charara
Présidente du CE



Louis-Charles Talbot
Directeur de l'Écollectif